

# LA VAE ET LES PERSONNES MAL A L'AISE AVEC LES SAVOIRS DE BASE

Guide d'aide et de repérage pour les prescripteurs

Réalisé par le CLAP/Centre de Ressources Illettrisme (CLAP/CRI)

avec la contribution :

- de la Cellule Régionale Inter Services (CRIS – AREPA)
- de la DRTEFP
- du groupe de travail VAE et Savoirs de Base du CCREFP Aquitaine

SEPTEMBRE 2006



Avec le soutien de :



## POURQUOI CE GUIDE

Identifier les difficultés sur les savoirs de base, informer sur les bénéfices de la VAE, les préalables indispensables et les actions existantes à proximité de la personne, voire prescrire une formation sur les savoirs de base, n'est pas toujours suffisant. Il est souvent nécessaire d'accompagner la personne, pour qu'elle fasse sienne l'idée d'une formation, et pour veiller à ce que des éléments de l'environnement ne soient pas des freins réels à l'entrée en formation (problèmes de déplacements, d'horaires, de garde d'enfants, déficit d'image renvoyé par l'entourage...).

La situation d'illettrisme des personnes n'est pas toujours facilement perçue, le plus souvent les personnes n'abordent pas facilement la question, et elles ont mis en place de véritables stratégies de contournement. Cette situation d'illettrisme est associée à un sentiment de honte et parfois même à la conviction qu'elles sont incapables de tenter avec succès une démarche qui leur permettrait de s'approprier l'écrit. Pourtant, ces personnes vivent dans un monde où l'écrit est de plus en plus présent, et quand il s'agit de l'utiliser, leur dépendance vis-à-vis de tiers est réelle, et contribue à les fragiliser, notamment en cas de modification de leurs situations.

Par ailleurs, ces personnes peuvent avoir acquis, dans leurs activités professionnelles ou bénévoles, de réelles compétences pouvant leur permettre d'accéder à tout ou partie d'une certification professionnelle par la VAE. Or la démarche de VAE nécessite toujours, bien qu'à des degrés divers, le recours à l'expression écrite et orale.

Ce document a pour objectif d'aider à aborder la situation d'illettrisme des personnes au cours d'entretiens, d'oser en parler, afin d'accompagner ces personnes dans le parcours de VAE qu'elles entreprennent et de les inciter, à cette occasion, à engager un parcours de formation visant une appropriation de l'écrit, et plus largement des savoirs de base.

## SOMMAIRE

p.2 .....	Savoirs de base et Illettrisme : proposition de définition
	Des références législatives
p.3 .....	Des chiffres : L'enquête Information Vie Quotidienne (IVQ) 2004
	Quelques chiffres nationaux concernant l'illettrisme mesuré par l'enquête IVQ
	Dans la région : un Aquitain sur huit désorienté face à l'écrit
	Ce que peut induire la non maîtrise des savoirs de base
	Illettrisme : une pluralité de causes évoquées
p.6 .....	La VAE et les savoirs de base
p.7 .....	Identifier la situation des personnes suppose d'observer
	Référentiel du CUEEP pour quelques exemples d'écriture
p.11 .....	Argumentaire à propos de la VAE : argumentaire à destination des entreprises
	Argumentaire à destination du public cible, salarié ou demandeur d'emploi
p.15 .....	Déroulement type d'un accompagnement mêlant VAE et Savoirs de Base

## **SAVOIRS DE BASE ET ILLETTRISME : PROPOSITION DE DEFINITION**

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples.

Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc...

Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs ».

### **Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) 2003**

Le terme illettrisme est une spécificité de notre pays. Ailleurs, on parle le plus souvent d'analphabétisme fonctionnel. Pour les personnes qui n'ont jamais été scolarisées, on parle d'analphabétisme. Pour les personnes scolarisées à l'étranger, mais pas en français, on parle d'apprentissage du « Français Langue Etrangère » (FLE). C'est l'ensemble de ces publics qui est visé par ce projet.

## **UNE PRIORITE NATIONALE ENTREE DANS LE DOMAINE LEGISLATIF**

### Article L. 900-6 du Code du Travail : (4 Mai 2004)

Les actions de lutte contre l'illettrisme et l'apprentissage de la langue française font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie. L'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement publics et privés, les associations, les organisations professionnelles, syndicales et familiales, ainsi que les entreprises y concourent chacun pour leur part.

Ces actions sont des actions de formation, au sens de l'article L. 900-2.

Les coûts de ces actions sont imputables au titre de l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle prévue à l'article L. 950-1 dans les conditions prévues au présent livre.

Les modalités d'application du présent article sont définies par décret en Conseil d'Etat.

### *Article 149 :*

La lutte contre l'illettrisme constitue une priorité nationale. Cette priorité est prise en compte par le service public de l'éducation ainsi que par les personnes publiques et privées qui assurent une mission de formation ou d'action sociale. Tous les services publics contribuent de manière coordonnée à la lutte contre l'illettrisme dans leurs domaines d'action respectifs.

*Références : Les lois n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, loi du 4 mai 2004 sur la formation tout au long de la vie.*

## UN PHENOMENE D'UNE AMPLEUR ATTESTEE

### L'ENQUETE INFORMATION VIE QUOTIDIENNE (IVQ) INSEE 2004

L'enquête Information Vie Quotidienne (IVQ) de l'INSEE fournit des indications précises sur les personnes confrontées à l'illettrisme. Elle a été conduite en 2004 auprès d'un échantillon représentatif (10 000 personnes) de la population âgée de 18 à 65 ans vivant en France Métropolitaine, qui représente en France 40 millions de personnes.

Des modules spécifiques, dits « modules » ANLCl, proposent un certain nombre d'épreuves passées, au domicile des enquêtés, ils permettent de mesurer les compétences en lecture, écriture, calcul en s'appuyant sur des situations rencontrées dans la vie de tous les jours (lire un programme de télévision, comprendre un bulletin météo, écrire une liste de courses à faire, chercher une rue sur un plan etc.) et sur la compétence à l'oral.

Parmi l'ensemble des personnes de 18 à 65 ans résidant en France, 7 % éprouvent de graves difficultés face à l'écrit, 5 % des difficultés moins importantes mais suffisamment fortes pour rendre difficile une communication vraiment efficace par l'écrit et 7 % ont quelques lacunes et ne maîtrisent pas parfaitement les domaines fondamentaux de l'écrit.

Les personnes des deux premiers groupes, soit **12 % des 18-65 ans, sont dans une situation préoccupante face à l'écrit**. Les hommes se trouvent plus souvent que les femmes en difficulté face à l'écrit, mais c'est l'inverse en calcul. Les personnes âgées de 18 à 29 ans ont de meilleurs résultats que les générations plus âgées, que ce soit en lecture, en calcul ou en compréhension orale.

### QUELQUES CHIFFRES CONCERNANT LES SITUATIONS D'ILLETTRISME TEL QUE MESURE PAR L'ENQUETE IVQ

Source : document de L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCl), publié le 7 juin 2006.

#### ILLETTRISME, AGE, SEXE

3 100 000 personnes (9 % des 18-65 ans), résidant en France Métropolitaine et ayant été scolarisées en France sont en situation d'illettrisme. Sur ce nombre de personnes :

- 9 % sont âgées de 18 à 25 ans
- 15 % sont âgées de 26 à 35 ans
- 23 % sont âgées de 36 à 45 ans
- 30 % sont âgées de 46 à 55 ans
- 23 % sont âgées de 56 à 65 ans
  
- 59 % sont des hommes
- 41 % sont des femmes

## ILLETTRISME ET TERRITOIRES

La moitié des personnes en situation d'illettrisme vit dans des zones faiblement peuplées :

28 % dans les zones rurales, 21 % dans des villes de moins de 20 000 habitants.

L'autre moitié vit dans des zones urbaines plus denses :

17 % dans les villes de plus de 20 000 habitants, 24 % dans les villes de plus de 100 000 habitants, 10 % en région parisienne.

10 % des personnes en situation d'illettrisme vivent dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Mais attention : dans les ZUS le pourcentage d'illettrés y est deux fois plus élevé que dans la population totale (18 % au lieu de 9 %).

## ILLETTRISME ET EMPLOI

Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme ont un emploi.

57 % des personnes en situation d'illettrisme sont dans l'emploi, 11 % sont au chômage, 14 % sont retraités, 9 % en formation ou en inactivité, 8 % sont au foyer.

## ILLETTRISME ET MINIMA SOCIAUX

26 % des allocataires du RMI sont en situation d'illettrisme. Parmi les personnes allocataires du RMI la proportion des personnes en situation d'illettrisme est donc trois fois plus élevée que dans l'ensemble de la population concernée.

## ILLETTRISME ET LANGUE MATERNELLE

74 % des personnes en situation d'illettrisme utilisaient exclusivement le Français à la maison à l'âge de 5 ans. On note globalement que 8 % des personnes qui utilisaient le Français à la maison à 5 ans sont en situation d'illettrisme contre 20 % de celles qui utilisaient une langue étrangère ou régionale au même âge.

### **DANS LA REGION : UN AQUITAIN SUR HUIT DESORIENTE FACE A L'ECRIT**

Source : Le Quatre Pages INSEE Aquitaine n° 152 rend compte du volet Aquitaine de l'enquête nationale 2004.

Il en ressort que 19% des 18-65 ans éprouvent des difficultés face à l'écrit, difficultés graves pour 13% au lieu de 12% au niveau national. 1% n'a pas été scolarisé en France, 12% ont été scolarisés en France. En considérant les 13%, on peut estimer que cela correspond à 200 000 personnes dans la région. A cela s'ajoutent 7% de personnes en difficulté avec le calcul, sans difficulté avec l'écrit. On note que 51% des adultes ayant été scolarisés en France et présentant des difficultés graves avec l'écrit sont des femmes, contre 41% pour la France Métropolitaine.

## LA NON-MAITRISE DES SAVOIRS DE BASE

Aucune étude, aucune enquête, bien sûr, n'apporte d'éléments précis et chiffrés sur ce qu'implique la non maîtrise des savoirs de base. Néanmoins, on peut avancer que cette situation :

### **Peut provoquer des dysfonctionnements et des incompréhensions**

- L'explication, l'argumentation ne sont pas (ou mal) utilisées.
- Les transmissions d'informations, de consignes sont mal faites.
- Le remplissage des documents administratifs est mal fait ou l'écriture est illisible.
- La proportionnalité n'est pas maîtrisée, les calculs sont erronés.
- Les consignes de sécurité, les notices de médicaments, ne sont pas comprises.
- Les contrats de vente, d'assurance (dont les paragraphes écrits en tout petit mais qui sont souvent les plus importants) ne sont pas lus.
- Le point de vue de l'autre n'est pas compris.
- La compréhension des durées, des unités de temps n'est pas maîtrisée.
- La lecture des cartes, des plans, de cotes, est mauvaise.
- Les messages publicitaires, sociaux, politiques, ne sont pas compris.
- Les grands éléments de l'organisation sociale, des institutions, ne sont pas connus.
- La prise d'information, la compréhension des consignes sont mauvaises.

### **Qui peuvent entraîner des risques**

#### Dans la vie personnelle et familiale :

- Accidents ou pollutions domestiques.
- Mauvais achats, dépenses trop élevées, endettement des ménages, faillites personnelles...
- Non utilisation de droits ou non perception de prestations financières.

#### Dans le travail des administrations et des services publics :

- Encombrements, lenteurs dans le traitement des dossiers, informations non comprises...
- Délais, file d'attente, retard, contentieux...

#### Dans les entreprises :

- Erreurs de fabrication, pannes, rebut.
- Pollutions agricoles ou industrielles
- Accidents, blessures, maladie...
- Baisse de productivité, non rentabilité, non qualité.

**Extrait de : Illettrisme, de quoi parle-t-on ? LRI Poitiers 1997**

## **ILLETTRISME : UNE PLURALITE DE CAUSES EVOQUEES**

Les explications avancées pour expliquer l'illettrisme sont nombreuses. Elles peuvent être regroupées en grandes familles de causes : causes médicales ou psychologiques, causes liées à l'école, causes liées à l'environnement socio-économique et socio-culturel des personnes. Bien sûr, ces causes peuvent se conjuguer entre elles. Dans la vie des personnes, cela peut se traduire :

- Par un parcours scolaire qui s'est effectué au sein d'établissements spécialisés, les problèmes de santé, psychiques, de socialisation ne rendent pas faciles les acquisitions.
- Par un parcours scolaire chaotique, pour des raisons de maladies, de situations familiales difficiles, de manque de stabilité affective, toutes situations qui rendent difficiles les apprentissages.
- Par un parcours scolaire marqué par des échecs ou des difficultés, un décrochage entraînant une présence physique sans qu'il y ait apprentissage, ou une sortie prématurée du système scolaire.
- Un manque d'entraînement : la personne ne lit pas, n'écrit pas, ou très peu. Ce que malgré tout elle avait pu apprendre, elle ne l'utilise pas, elle l'oublie : ses acquis mêmes parcellaires sont gommés.

## **LA VAE ET LES SAVOIRS DE BASE\***

Globalement, l'accès des moins qualifiés à la VAE reste minoritaire. Le Ministère de l'Education Nationale, premier certificateur avec deux tiers des validations, ne cible que très peu les moins qualifiés : 24 % des candidats, et les demandeurs d'emploi : 25 %.

Des personnes, bénéficiant d'une information sur la VAE par les organismes certificateurs ne se présentent pas à l'entretien individuel ou abandonnent sans que l'on connaisse les raisons précises. Il est vraisemblable que certaines de ces personnes sont mises en difficulté par une maîtrise incomplète des différents savoirs de base, et par les exigences de formulation par l'écrit des principales procédures de validation. De ce fait, la VAE fait ressortir la question des savoir-faire et des savoirs acquis dans des situations de travail le plus souvent peu qualifiées, pour des personnes disposant de savoirs de base lacunaires et ne disposant que de peu de savoirs académiques. Pour elles le problème posé est de réussir à formaliser des compétences par l'écrit, alors qu'elles appréhendent de recourir à ce moyen de communication dont elles ont un usage parcellaire et limité.

Pour autant, avec ces limites et ces freins, ces personnes devraient pouvoir accéder à la VAE parce que les compétences qu'elles ont acquises au travers de leurs expériences peuvent s'inscrire dans un référentiel de diplôme. Même si la VAE n'aboutit qu'à une validation partielle, l'impact de ce début de reconnaissance sociale est infiniment positif pour les personnes en termes de valorisation, estime de soi et preuve qu'elles sont donc capables d'apprendre. Si elles ont appris des choses, elles peuvent apprendre encore : cela peut donc, simultanément à l'obtention de tout ou partie d'une première certification, les réconcilier avec l'idée de continuer à se former dans l'avenir.

*\*Rappel : les personnes peuvent relever de l'analphabétisme, de l'apprentissage du Français Langue Etrangère, de situation d'illettrisme.*

## IDENTIFIER LA SITUATION DES PERSONNES SUPPOSE D'OBSERVER.

Le plus souvent, les personnes issues de l'immigration (analphabètes ou « FLE ») en difficulté avec les savoirs de base et notamment l'écrit, n'hésitent pas à évoquer ces difficultés. Pour celles qui ont été scolarisées en France, il n'est pas fréquent que les personnes, avec leurs mots, nous disent spontanément leurs difficultés avec les savoirs de base. Sans qu'il soit question d'un test, il est nécessaire de s'appuyer sur des indices. Croisés entre eux, ces indices permettent d'avoir des éléments pour aborder la question.

Pour recueillir ces indices, un climat de confiance est favorable. Il est nécessaire de proposer, devant soi, une activité d'écriture, voire de lecture. Le plus souvent des informations diverses sont nécessaires pour le fonctionnement du service accueillant. Ne pas systématiquement faire à la place des personnes, faire remplir ou compléter le document, le dossier, le formulaire utile, cela permet d'observer comment s'y prend la personne et le résultat de ce qu'elle a produit. Bien sûr, si la personne est en difficulté, on lui propose de « faire avec elle ».

La variété des acquisitions qui ont pu être faites au cours de parcours scolaires ou autres est grande. L'hétérogénéité des savoirs est très importante. Certaines personnes, bien qu'ayant été scolarisées, produisent des écrits comparables à ceux produits par des analphabètes. D'autres, par contre, savent produire beaucoup plus de choses, mêmes partielles.

### **Voici une liste indicative d'indices :**

- Temps « anormalement » long pour remplir la fiche, le document.
- Hésitation, appréhension à prendre le stylo, à écrire.
- Utilise uniquement les majuscules.
- Dans un mot, mélange de majuscules et de minuscules.
- Très mauvais tracé (presque impossible de reconnaître les lettres).
- Ne peut pas écrire droit, sur une page sans ligne, voire sur une ligne.
- Pas de ponctuation (au point de rendre la compréhension difficile).
- Pas d'espace entre les mots, ou alors aux mauvais endroits.
- Ecriture phonétique (au point de rendre la compréhension difficile).
- Construction de phrase « bizarre », absence ou confusion de mots.
- Déchiffre sans comprendre.
- Ne peut pas extraire une information précise.
- Ne peut pas lire silencieusement (épellation, déchiffre à voix haute ou basse, ou en remuant les lèvres).
- Temps « anormalement » long pour s'exprimer sur ce qu'on vient de lire.

Ces indices peuvent être observés facilement et doivent être croisés entre-eux. Par contre, ils ne nous permettent que d'identifier les personnes les plus en difficulté face à l'écrit.

Au cours des entretiens, d'autres éléments peuvent apparaître, aussi bien dans le domaine des difficultés à utiliser l'écrit que dans d'autres : le calcul, la maîtrise du temps et de l'espace, par exemple.

## LE REFERENTIEL DU CUEEP

Le Référentiel de formation linguistique de base a été élaboré par le CUEEP (Centre Universitaire d'Economie et d'Education Permanente) de Lille, en concertation avec d'autres organismes. Il est utilisé nationalement et préconisé en Aquitaine dans certains dispositifs (dans la région pour les actions du FASILD, AFB, d'autres...).

Il peut permettre : d'élaborer une offre de formation, de constituer des groupes de formation, de repérer les difficultés et préciser le niveau, de positionner le public, de mettre en place des séquences de formation, d'évaluer des progressions.

Il concerne uniquement la formation linguistique. Il est constitué de 4 domaines distincts :

- compréhension orale
- expression orale
- compréhension écrite
- expression écrite

Chaque domaine est scindé en 4 étapes, pour chaque étape des objectifs généraux et opérationnels sont définis. La 4<sup>ème</sup> étape de chaque domaine vise l'obtention du niveau Certificat de Formation Générale (CFG) en français.

A titre indicatif, nous vous proposons quelques exemples de productions écrites situées à l'aide du référentiel du CUEEP.

### Expression Ecrite : étape 1

Objectifs généraux : maîtriser le tracé des lettres en vue de reproduire des mots. Utiliser l'espace graphique.

✓ BOUZAROURA SAÏD 12 S 2200 20

BORDEAUX

HADA

NAÏM RANIA

*Ce monsieur a copié son nom, prénom, ainsi que les prénoms de son épouse et de ses enfants. Il ne connaît pas le nom des lettres, ne sait pas écrire en cursive.*

Ce monsieur n'a jamais été scolarisé. Cet écrit a été produit au cours d'une évaluation.

### Expression écrite : étape 2

Objectif général (l'un des 4 de cette étape) : produire un énoncé court et simple d'une à deux phrases.

Permis B : oui Véhicule : oui

Date d'inscription ANPE : le 02 septembre 2002

N° d'inscription ANPE : .....

Comment avez-vous connu le Relais Emploi ? : quel travail souterrain  
non appliqué de manœuvre, maçonnerie, plomberie  
tapissier bucheron parc et jardin,  
mécanicien diplômé, néan

Il ne s'agit pas de phrases, mais de juxtaposition de mots. Il n'y a pas correspondance de sens avec la question posée. Quelques soucis de correspondance graphisme – phonème et d'orthographe.

Cette personne a été scolarisée en France. Cet écrit a été produit dans un relais – emploi.

### Expression écrite : étape 3

Objectif général (l'un des 2 de cette étape) : produire des énoncés courts avec ou sans supports visuels en vue de communiquer dans un cadre fonctionnel.

- Motif(s) de la demande : le motif de ma demande  
démarche administratif et plus Emplois  
Médical car je me si tu la peu faire  
Tout Commerce donc indispensable  
pour toute mes démarches et initiative  
Emplois, Médical, et pour ma création  
d'entreprise petit Commerce.  
Merci de votre compréhension

Ce monsieur a produit un message dont la compréhension n'est pas évidente. Absence de « petits mots ». Une segmentation de l'écrit à travailler (je me si tu...). A vérifier la correspondance graphisme – phonème (démarche administratif). Quelques écarts vis-à-vis de la norme orthographique.

Ce monsieur a été scolarisé en France. Cet écrit est extrait d'un contrat lié au RMI.

#### Expression écrite : étape 4

Objectif général (l'un des 3 de cette étape) : produire des énoncés à dominante fonctionnelle

12 30 09 03

Monsieur le directeur

Je vous envoie ce courrier pour  
une demande d'emploi comme  
magasinier au autre  
car je recherche un emploi  
urgent j'ai travaillé en Base  
inter marché 6 mai en tous par des  
Boite d'interim A Etampes  
J'aimerais reprendre dans ce travail la  
qui me plais beaucoup  
en attendant une réponse de votre  
part rapidement  
Je vous en remercie d'avance  
Salutations

Dreux

Ce monsieur a produit un message cohérent, compréhensible. Les phrases sont construites. Mais certains aspects orthographiques sont à travailler pour se rapprocher de la norme.

Ce monsieur a été scolarisé en France. Cet écrit a été transmis à un point emploi.

## ARGUMENTAIRE

### Outil à l'usage des prescripteurs de VAE

**Objectif :** convaincre d'une part les entreprises, d'autre part le public, de l'intérêt de la VAE en général, et plus spécifiquement pour des personnes rencontrant des difficultés dans la maîtrise des savoirs de base, à condition d'accompagner de façon particulière la démarche et de l'inscrire dans un processus de sécurisation des parcours, dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

### Argumentaire à destination des entreprises

La VAE est une démarche qui permet de concilier l'intérêt de l'entreprise et celui des salariés et qui peut répondre à des objectifs très diversifiés. C'est un processus « gagnant/gagnant ».

<b>Amélioration des compétences et de la maîtrise d'un poste</b>	La valorisation, à la fois du poste et du salarié, et l'explicitation des compétences développées induisent des effets positifs sur le salarié (et son encadrement de proximité) pour poursuivre vers plus de responsabilités et d'initiatives et lui donner envie de continuer à acquérir d'autres savoirs et compétences. Ceci est particulièrement fort pour les publics de bas niveau (réconciliation avec l'acte d'apprendre ; appétence pour la formation souvent rejetée jusque là...).
<b>Développement de l'adaptabilité</b>	L'entreprise a dorénavant une obligation en la matière (art. L. 930-1 du code du travail : « l'employeur a l'obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations »). La démarche VAE peut contribuer en partie à cette obligation.
<b>Motivation accrue des salariés</b>	Mieux reconnus, à la fois au sein de l'entreprise et à l'externe (repère collectif national de la certification), les salariés se sentent à la fois plus au clair avec leurs compétences réelles, valorisés et donc plus prêts à prendre des initiatives, voire de nouvelles responsabilités ou accepter des changements. Ceci est forcément positif pour l'entreprise, en terme de gains de productivité, qualité des productions, voire climat social.
<b>Fidélisation des salariés</b>	Dans les métiers qui éprouvent des difficultés à trouver de la main d'œuvre, c'est un gain important par rapport à la fidélisation et à l'éventuel problème du turn over (Si on se sent mieux dans son poste on a moins tendance à le quitter)
<b>Pérennisation des savoir-faire</b>	La démarche VAE, par les questionnements qu'elle suscite, notamment pour permettre au salarié d'explicitier ses activités et donc le positionnement de son poste dans le fonctionnement de l'entreprise, peut permettre de repérer parfois, et de mieux formaliser ensuite, des savoir-faire détenus dans l'entreprise et qui peuvent être mal connus ou mal mis en valeur.

<b>Amélioration de l'image de marque de l'entreprise</b>	Une entreprise dans laquelle les salariés acquièrent des compétences, dans leur travail de tous les jours, est donc porteuse de compétences pour ses salariés et cet ajout de compétences est transférable, car reconnu au sein des repères nationaux que sont les certifications. L'entreprise produit de la compétence : elle est « apprenante » ; ceci est d'autant plus important que ses salariés sont de bas niveaux sur le plan professionnel et des savoirs généraux et souvent peu concernés par la formation continue (plan ou CIF).
<b>Amélioration de l'image qualité de l'entreprise</b>	Avec le développement des normes qualité, souvent déterminantes dans les attributions de marchés, commandes ou sous-traitance, l'entreprise a intérêt à pouvoir prouver les compétences de ses salariés.
<b>Revalorisation d'un métier ou une fonction</b>	La VAE produit des effets positifs indéniables sur ce champ, par les éléments forts de reconnaissance interne et externe de ces activités qui souffrent d'un déficit d'image.
<b>Processus plus souple que la formation</b>	L'organisation du parcours VAE ne mobilise pas les salariés sur des temps longs et contraints, qu'il s'agisse de l'accompagnement ou du passage devant le jury de certification. Son organisation est plus adaptée au flux tendu des entreprises. Elle permet souplesse dans le planning et individualisation du traitement de chaque personne.
<b>Coût moins élevé que la formation</b>	Si le processus peut être long dans la durée, il mobilise des temps plus courts que ceux qui seraient nécessaires pour une formation diplômante. La VAE coûte donc moins cher que la formation en coût salarial et la plupart du temps coûte moins en coût de prestation. Par ailleurs il faut tordre le cou à l'affirmation selon laquelle, elle induirait automatiquement une revalorisation du salaire du salarié certifié. Tout dépend du contexte et de la manière dont le projet est géré et présenté. Il n'y a pas plus d'obligation de revalorisation automatique qu'au retour d'un salarié parti se qualifier par un CIF... S'il paraît important que l'entreprise marque la réussite du salarié, cette marque peut revêtir différentes formes et pas forcément une augmentation de salaire.
<b>Levier pour régler des problématiques individuelles</b>	La VAE peut servir de levier pour repositionner un salarié, décoder ses atouts et éventuellement ses manques, faciliter son employabilité sur le moyen et long terme en interne (formations, réorganisation des activités ou du poste), voire en externe (compétences attestées et transférables).
<b>Appui au règlement de problématiques collectives internes</b>	Par les questionnements sur les activités et compétences individuelles et/ou collectives qu'elle induit, la VAE interroge l'encadrement et le chef d'entreprise sur les organisations du travail et ouvre des perspectives sur un management plus prospectif des ressources humaines, notamment par la construction de parcours professionnels incluant la capitalisation des acquis. Si l'entreprise (par son responsable, ou son encadrement - notamment intermédiaire-) s'implique dans l'accompagnement du ou des salariés engagés dans un parcours VAE voire organise une action collective VAE, cela contribue fortement à renouer ou améliorer le dialogue social en son sein.

## Argumentaire à destination du public cible, salarié ou demandeur d'emploi

Avec la VAE, on est toujours gagnant, quel qu'en soit le résultat immédiat

<b>Toute activité produit de la compétence</b>	Même si elle se situe à un poste d'exécution, peu élevé dans la hiérarchie, avec peu de marges d'initiatives personnelles, toute activité professionnelle requiert un minimum de savoir-faire, de capacités, de comportements et d'interactions avec son environnement de travail. Dans un laps de temps, fixé à 3 ans minimum par les textes, cette activité consolide des compétences déjà acquises ou en apporte de nouvelles.
<b>Clarification de ce que l'on fait et donc des compétences développées dans son travail</b>	<p>Dans le travail au quotidien, personne ne réfléchit à ce qu'il fait « naturellement » et à ce que son travail sous-tend de compétences.</p> <p>La VAE permet de revenir en arrière sur son travail, d'analyser, identifier et décrire à la fois pour soi mais surtout pour un tiers extérieur (le certificateur et son jury) l'ensemble des activités, opérations, gestes, processus qu'il met en œuvre quotidiennement.</p> <p>Le premier résultat tangible de ce travail d'identification est d'être au clair avec ce que l'on sait faire (puisqu'on le fait).</p>
<b>Une deuxième chance</b>	Pour ceux qui n'ont pas de diplôme ou d'autre titre, la VAE va ouvrir l'accès à une première reconnaissance officielle (avec tous les effets qui s'y attachent) par l'obtention soit du parchemin correspondant soit d'un morceau de certification (unité de compétence constitutive du diplôme, première étape vers le diplôme par voie de capitalisation). Il faut noter que les échecs totaux (aucune unité acquise) peuvent bien sûr se produire mais qu'ils sont plutôt rares.
<b>Reconnaissance personnelle et professionnelle qui consolide la légitimité de la personne</b>	Outre la fierté d'avoir obtenu tout ou partie d'une certification reconnue au niveau national, ce qui est très important en termes d'estime de soi, cela permet à la personne une reconnaissance professionnelle dans son milieu de travail. La personne, si elle avait des doutes sur sa valeur professionnelle, est légitimée.
<b>Meilleure confiance en soi et plus grande aisance dans son poste de travail</b>	La reconnaissance apportée par la VAE, par le gain de confiance dans ses capacités et compétences, permet à la personne d'être rassurée dans sa maîtrise du poste occupé ou de celui qu'elle sollicite. Elle va donc y gagner en assurance et en aisance, voire se sentir plus capable qu'avant de prendre des initiatives, proposer des changements de processus à sa hiérarchie etc...
<b>Perspectives d'évolution de carrière</b>	Plus à l'aise par rapport à son poste de travail (ou son futur poste dans le cas de recherche d'emploi), la personne peut aussi mieux présenter et négocier des changements de poste ou des enrichissements de son poste. Par ailleurs, la VAE l'ayant rassurée sur son aptitude à apprendre, elle pourra plus facilement accepter d'investir du temps pour continuer à se former de façon à poursuivre un processus d'évolution de carrière.

<p><b>Mode d'accès direct à la qualification</b></p>	<p>Les salariés, surtout ceux de bas niveau de qualification, recourent peu à la formation professionnelle qualifiante, pour au moins trois raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- financière (ces formations longues atteignent vite les limites financières des plans de formation, CIF et même des dispositifs publics pour les demandeurs d'emploi...)</li> <li>- désintérêt voire rejet du retour en formation (après souvent des échecs mal vécus dans leur formation initiale)</li> <li>- difficulté à se mobiliser sur la durée, liée souvent à des obligations de déplacements inadaptés à leurs contraintes personnelles et familiales.</li> </ul> <p>La VAE, même si le processus peut s'étaler sur plusieurs mois, évite ces obstacles et permet d'aller plus rapidement au but recherché d'une qualification reconnue.</p>
<p><b>Etape permettant de se réconcilier avec les apprentissages et la capacité à continuer à apprendre</b></p>	<p>Les publics sans qualification, qui - en outre - maîtrisent difficilement les savoirs de base, ont une grande défiance de la formation, d'abord et surtout parce qu'ils pensent ne rien savoir et être peu aptes à apprendre. Il est clair que la VAE - que son résultat soit total ou partiel - leur apporte la preuve incontestable qu'ils possèdent des compétences...et donc qu'ils ont appris des choses. A partir de ce premier succès, qui nécessitera pour les plus en difficulté une aide et une formation sur ces savoirs de base (écrit/oral) avant le dépôt des dossiers et le passage jury, il est à parier que naîtra une appétence à la formation qui leur manquait. Il est important de cultiver cette envie d'apprendre à la fois pour leur permettre alors de consolider leur niveau général, voire d'entamer d'autres formations professionnelles avec deux visées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettre de compléter par la voie de la formation les éventuelles unités manquantes après la VAE</li> <li>- et leur ouvrir véritablement la voie de la formation continue, gage de la sécurisation de leur trajectoire professionnelle dans l'avenir - que celle-ci se poursuive dans la même entreprise ou nécessite des changements d'employeur, voire de secteur professionnel -.</li> </ul>

## PROPOSITION DE DEROULEMENT TYPE D'UN ACCOMPAGNEMENT MELANT VAE ET SAVOIRS DE BASE

• **Première étape** : aide au choix, premier repérage des activités et du nombre de mois ou d'années pour rassembler les éléments de preuve.

- ❖ *Par le PRC, ou par le premier accueil de l'organisme certificateur.*
- *Mise à plat orale de l'expérience et vérification des 3 années au minimum d'activité en lien avec le diplôme ou titre, recherche des preuves, des attestations d'activités.*
- *Mise à l'écrit du tableau recueillant les expériences.*
- *Contact avec le « Référent savoirs de base » désigné par le valideur qui propose la certification choisie par la personne.*
- *Dès cette phase, on conforte la personne dans sa démarche de VAE.*
  
- ❖ *Le « Référent savoirs de base » prend en charge la personne, la conforte dans sa démarche. Il propose, informe la personne sur la possibilité de formation aux savoirs de base, indépendamment de la VAE. De toute façon, il met en contact la personne avec une structure (organisme de formation ou association intervenant dans les savoirs de base) qui l'aidera dans la rédaction de son dossier.*
  
- ❖ *Si la personne est d'accord, elle entame une formation aux savoirs de base avec la structure qui l'aide pour le dossier VAE, après une évaluation par cette structure de ses acquis, éventuellement en lien avec les structures de positionnement si elles existent localement.*
- *Retranscription à l'écrit du dossier avec l'aide des formateurs. Le dossier doit être rempli par la personne elle-même.*
- *Dépôt du dossier de recevabilité, et notification de la recevabilité par le valideur.*

• **Deuxième étape** : Identification des activités clés liées au choix du diplôme ou du titre, par le référent et / ou l'accompagnateur VAE de l'organisme valideur.

- *Structuration du discours en atelier ou en individuel en lien avec le référentiel du titre ou diplôme par un questionnement de l'accompagnateur - Identification des compétences acquises.*
- *Le « Référent savoirs de base » travaille conjointement avec la personne et la structure citée plus haut sur les écrits et la communication nécessaires à cette phase.*
- *Si la personne s'y est engagée, poursuite de la formation aux savoirs de base.*

• **Troisième étape** : rédaction écrite du dossier, il doit être rempli par la personne elle-même.

- *La personne remplit son dossier. Elle est aidée par la structure en lien avec le « Référent savoirs de base » et / ou l'accompagnateur VAE.*
- *Le « Référent savoirs de base » et / ou l'accompagnateur VAE vérifie que le travail correspond aux exigences de la VAE pour le titre ou le diplôme visé.*
- *La personne poursuit sa formation de base si elle l'a engagée.*

• **Quatrième étape : Préparation à la session de certification**

- *Le « Référent savoirs de base » et / ou l'accompagnateur VAE préparent la personne à l'entretien avec le jury avec éventuellement l'intervention de l'organisme de formation aux savoirs de base (travail sur l'oral).*
- *Pour le Ministère chargé de l'Emploi, préparation à la mise en situation professionnelle et si possible visite du plateau technique.*

• **Cinquième étape :**

- *Après la validation, en cas de validation partielle, construction et proposition d'un parcours de formation professionnelle afin d'aboutir à la certification complète. La personne peut poursuivre la formation aux savoirs de base. Dans tous les cas, si la personne ne l'a pas engagée, on la lui propose.*

<b>MISSION DES « REFERENTS SAVOIRS DE BASE »</b>
--

- *Le « Référent savoirs de base » accompagne la personne tout au long de son parcours avec 2 objectifs : faciliter l'accès à la VAE et favoriser l'appétence aux savoirs de base.*
- *Les représentants des Ministères en mesure de valider des titres ou diplômes par la VAE désignent en leur sein des référents « savoirs de base »..*
- *Ces référents sont sollicités en amont du processus dès que nécessaire : quand une personne est identifiée comme « mal à l'aise » avec les savoirs de base, que la durée de son expérience a été appréciée, que le titre ou diplôme visé est identifié, le référent du Ministère en charge de ce titre ou diplôme est informé.*
- *Dès que possible, le référent reçoit la personne. Il la conforte dans la démarche, tout en lui exposant les différentes étapes de la VAE : manifestation de la preuve des activités en rapport avec le titre ou diplôme, rédaction du dossier, entretien avec un jury, résultat possible et suite de la VAE.*
- *Au cours de cette phase, le référent rappelle les aides dont la personne pourra disposer : l'accompagnement spécifique VAE prévu, une aide à la rédaction du dossier, en prenant en compte que cet aspect est un obstacle majeur pour les personnes qui se savent en difficulté avec l'écrit.*
- *C'est le référent qui organisera cet accompagnement. Il prendra contact avec l'organisme de formation ou l'association qui pourra aider la personne à rédiger le dossier et si elle est d'accord lui proposer une formation de base.*
- *Par rapport au titre ou diplôme visé, c'est le référent qui doit travailler conjointement avec l'organisme ou l'association tout au long de la rédaction du dossier, pour veiller à la conformité de l'écrit en regard de ce qui est attendu.*
- *C'est aussi le référent qui aura en charge la préparation de l'entretien avec le jury.*
- *Après la validation, il propose à la personne l'éventuel parcours complémentaire de formation professionnelle et / ou générale.*

## OBJECTIFS :

- **Mieux percevoir les difficultés des personnes avec l'écrit et les autres savoirs de base.**
- **Rappeler que ces personnes peuvent entreprendre un parcours de validation des acquis de l'expérience.**
- **Leur proposer un accompagnement adapté, ainsi que la formation qui leur est nécessaire.**

CLAP/CRI – 176/182, rue Guillaume Leblanc 33000 BORDEAUX

Tél : 05 57 01 56 90 / Fax : 05 57 01 56 99

Courriel : [cri@clap-so.org](mailto:cri@clap-so.org)

Internet : [www.clap-so.org](http://www.clap-so.org)

